

Mamoudzou, le 11 avril 2018

**Communiqué du Président du Conseil départemental relatif  
 aux informations médiatisées concernant du les rapports  
 de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des  
 ressources humaines du Département et le Service des  
 Transports Maritimes**

Suite à la publication des rapports de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion des ressources humaines du Conseil départemental et le Service des Transports Maritimes (STM), il apparaît utile d'apporter à la connaissance de la population les éléments d'information ci-dessous permettant de placer l'analyse de la CRC dans son contexte.

D'abord, il convient de noter que contrairement à ce qui a été indiqué dans les rapports, le Département a bien transmis ses observations à la CRC par un mail du Directeur général des services en date du 21 novembre 2017.

Ensuite, le Département déplore les modalités de la conduite de ces enquêtes de la CRC au sein de ses services, qui ont consisté à interroger individuellement les agents ; et cela n'a pas permis une meilleure coordination des réponses.

**1- Concernant la gestion des ressources humaines**

**Sur les effectifs**

Au 1er mars 2018, l'effectif du Conseil départemental de Mayotte (y compris le STM) est composé comme suit, en comparaison avec la situation au 1<sup>er</sup> avril 2015.

<b>Statut</b>	<b>Effectif payé en avril 2015</b>	<b>Effectif payé en mars 2018</b>
Contractuel	824	327
Détaché	9	8
Emploi aidé (CEA et CUI)	472	251
ESE (Emploi Saisonnier - Environnement)	459	0
Stagiaire	193	100
Titulaire	1976	2474
ARE (Allocation Retour à l'Emploi - chômage)	0	28
<b>Total général</b>	<b>3933</b>	<b>3188</b>

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, 46 agents ont été mis en retraite d'office, soit 3142 agents officiant à cette date.

Il y a donc lieu de souligner que l'effectif global du Conseil départemental est en baisse depuis le début de la mandature. Pour la première fois depuis 2004, on observe une réelle diminution, avec des mesures énergiques prises pour amener l'ensemble des agents à une montée en compétences et en efficacité.

**Le nombre d'agents est en diminution réelle de 745 agents.**

**Concernant les collaborateurs de cabinet**, la loi permet au Conseil départemental de recruter **jusqu'à 5 agents**. Contrairement à ce qui a été publié, le Conseil départemental s'est bien conformé à cette règle. Le reste des effectifs cités est rattaché à l'administration.

### Sur la masse salariale

La progression de la masse salariale, malgré la baisse de nos effectifs n'incombe pas seulement au Département. Elle s'explique par :

- l'application d'une législation plus avantageuse pour les agents (loi Sauvadet du 12 mars 2012) :

	2013	2014	2015	2016	Total
<b>Nombre d'agents titularisés</b>	73	175	224	212	684
<b>Surcoût</b>	300 000 €	5 000 000 €	6 800 000 €	6 500 000 €	18 600 000 €

L'Etat avait décidé de prolonger les effets bénéfiques de cette loi sur 2 années supplémentaires, jusqu'à cette année 2018 :

	2017	2018	Total
<b>Nombre d'agents titularisés</b>	99	107	206
<b>Surcoût</b>	1 249 000 €	1 229 000 €	2 478 000 €

- le déroulement normal des carrières des agents :
  - revalorisation de grade des agents après avis de la CAP, pour environ 189 agents,
  - promotions d'échelon opérées pour environ 571 agents.
- l'approbation de mesures sociales appliquées aux fonctionnaires : indexation des salaires à 40% au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et participation de la collectivité à la restauration des agents par l'allocation des titres restaurants, conformément aux divers protocoles d'accord de sortie de conflit, engageant la Collectivité, dont celui du 13 septembre 2016.

**C'est donc l'ensemble de ces mesures qui fait progresser la masse salariale entre 2013 et 2018 d'environ 21 millions d'euros.**

### **Sur le régime indemnitaire**

Sans que la CRC ne l'ait relevée, la collectivité a engagé une réforme du régime indemnitaire appliqué aux agents pour le mettre en adéquation stricto sensu à la délibération de 2009 relative au régime indemnitaire (délibération qui n'a pas été respectée pour une partie des agents) et en vue de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Ainsi, 720 agents ont vu leur régime indemnitaire aligné à cette délibération au 1<sup>er</sup> juillet 2017, dont **627 personnes avec une baisse, parfois conséquente sur leur salaire.**

### **La réorganisation actée des services**

La nouvelle architecture organisationnelle mise en place est conçue pour mieux répondre aux compétences départementales et régionales que notre collectivité doit exercer, et ceci en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur. Notre assemblée délibérante a fait le choix de créer des services qui tiennent compte de nos besoins réels, évolutifs pour une plus grande efficacité.

A la suite des observations portées par la chambre régionale des comptes, **des ajustements sur certains postes seront opérés dans les tous prochains mois.**

## **2- S'agissant de la situation financière du Département**

### **Sur le budget**

Malgré la présentation d'un budget voté en équilibre en 2015, **et sans aucune observation de la CRC, ni du contrôle budgétaire**, le Président Conseil du départemental a pris l'initiative d'ordonner une mission d'audit sur la situation financière et organisationnelle de la collectivité. Les conclusions de celle-ci ont permis de constater un déficit avéré de nos comptes de -9 millions d'euros, chiffre confirmé par le compte administratif 2015.

Immédiatement, les mesures suivantes ont été prises :

- Adoption d'un **Plan d'actions** pour le redressement de nos comptes et de l'administration par délibération du 10 décembre 2015 ;
- Création de 4 commissions thématiques pour suivre les recettes et dépenses de fonctionnement, les ressources humaines et enfin le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Ces actions ont permis d'atteindre les résultats suivants :

- maîtrise des charges de gestion courante : - 9M€ en 2017, soit une réduction de 15% par rapport à 2015 ;

- maîtrise des frais généraux (train de vie) : - 1M€ en 2017, soit une baisse de 15% par rapport à 2015
- accroissement des recettes, résultant notamment des négociations avec l'Etat (abandon du reversement de l'impôt sur le revenu 2013 à hauteur de 14,5M€, compensation du transfert de compétences ASE,...) et des impôts et taxes (carburant, tabac)...

L'ensemble de ces efforts a permis de retrouver une bonne santé financière **dès 2016** avec **un résultat de fonctionnement de 18 millions d'euros**. Cette dynamique est confirmée en 2017 avec un résultat de fonctionnement enregistré de plus de **40 millions d'euros**.

### **Sur la maîtrise des dépenses de la masse salariale**

Depuis 2015, le Conseil départemental a toujours œuvré à la maîtrise de ses charges de personnel et à plus de transparence dans sa gestion.

En termes de maîtrise des dépenses de personnel, il convient de considérer:

- une **baisse significative du train de vie** du département (chapitre 11) et des de la politique d'intervention (chapitre 65) de 15% par rapport à 2015 ;
- **un rythme de progression des charges de personnel en baisse autour de 4% entre 2015 et 2017**, contre 10% entre 2013 et 2015.

Enfin, en termes de transparence, les actions du Département ont permis de mieux encadrer :

- la politique de déplacement des élus du Conseil départemental, faisant passer **le nombre de missions de 146 en 2014 à 65 en 2016** ;
- et afin de mieux réguler la dépense, il a été instauré dès notre prise de fonction un régime de délégations de signatures attribuées aux cadres et aux élus, avec un encadrement rigoureux des autorisations de dépense.

### **3- Enfin, concernant le STM**

Sans revenir sur les investissements réalisés pour fluidifier la traversée entre Petite et Grande terre, dont les résultats ont permis une nette amélioration du trafic et du confort des usagers, il convient de souligner que les observations portées par la chambre, interrogent plutôt le mode de gouvernance à adopter pour rendre ce service encore plus performant.

Le Conseil départemental plaide pour que celui-ci puisse prétendre à l'instar de ce qui se pratique ailleurs, aux mesures relatives à la continuité territoriale, avec une participation plus accrue de l'Etat à son financement.

Pour ce qui est des dérives signalées, les services du procureur de la République ont été saisis dès 2016 pour faire la lumière sur ces agissements.

Les prochaines évolutions à venir, avec le système de billettique en cours, réduiront significativement le risque de fraude.

En conclusion, et sans minimiser certaines difficultés relatives dans le rapport de la CRC, sensée nous conseiller dans l'amélioration au quotidien de la gestion du Conseil départemental, la population peut aussi constater à travers les éléments de précisions apportés, combien le Département s'attèle à assainir la situation de l'institution malgré le lourd héritage remontant depuis la décentralisation (en termes de compétences ou encore leur financement).

Le projet de toilettage institutionnel aujourd'hui en débat et le plan de formation mis en œuvre, permettront à terme d'asseoir pour notre collectivité des compétences plus affirmées au service du développement de notre territoire.



Le Président du Conseil départemental  
Soibachadine IBRAHIM RAMADANI